

L'Assurance Maladie - Risques professionnels relance sa campagne de sensibilisation sur les risques chimiques au travail

Deuxième cause de maladies professionnelles en France, les risques chimiques, sont à l'origine de près de 1 700 cancers reconnus d'origine professionnelle chaque année.

Les produits chimiques dangereux ont des effets immédiats sur la santé des salariés :

- intoxications aiguës ;
- brûlure ;
- asphyxie.

Ils peuvent également avoir des effets différés tels que des allergies, maladies respiratoires (ou de l'asthme) et des cancers, détectables des années après l'exposition, et ce, même si le salarié a été exposé à de faibles doses.

Pour sensibiliser et inciter les entreprises à agir en matière de prévention des risques chimiques, l'Assurance Maladie - Risques professionnels relance sa campagne de communication : « **Les risques chimiques ne préviennent pas. Heureusement, nous pouvons les prévenir.** »

L'Assurance Maladie – Risques professionnels souhaite mettre en lumière l'ensemble des solutions mises en place par son réseau (Carsat, Cramif, CGSS, INRS) pour lutter contre les risques chimiques, un enjeu majeur de santé au travail.

Une offre de prévention sur mesure pour chaque entreprise, quel que soit son secteur

La campagne « **Les risques chimiques ne préviennent pas. Heureusement, nous pouvons les prévenir.** » poursuit un double objectif :

- **sensibiliser les entreprises** sur les dangers liés à l'utilisation et à l'émission sous forme de poussières, fumées, gaz des produits chimiques. Et alerter les entreprises sur la nécessité d'agir dès les premiers signaux : symptômes persistants (irritations, gênes respiratoires), incidents, ou alertes internes... L'évaluation des risques est la clé pour identifier et anticiper les situations à risque.
- **convaincre les dirigeants d'entreprise de passer à l'action** en leur mettant à disposition des solutions concrètes, adaptées à leur réalité, quel que soit leur secteur ou leur taille.

En effet, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose une offre complète adaptée aux établissements de toutes tailles et de tous secteurs :

- **des outils d'évaluation** en ligne gratuits pour identifier les risques chimiques et concevoir un plan d'actions adapté ;
- **des conseils sectoriels** selon les métiers concernés ([fiches polluants & fiches sectorielles](#)) ;
- **des formations** pour sensibiliser et former les salariés ;
- **des aides financières** ciblées pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- **un accompagnement personnalisé** des experts en prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, réservé à **5 000 entreprises** ciblées en fonction de leur exposition pour les aider à structurer leur démarche de prévention : [Risques Chimiques Pros](#).

Des aides financières pour les entreprises de moins de 50 salariés, pour passer à l'action

Jusqu'à **25 000 €** d'aide peuvent être accordés aux entreprises de **moins de 50 salariés** pour leur permettre de financer :

- **des équipements** (de captage, mais également de nettoyage ou brumisation réduisant les risques d'exposition) à hauteur de 50 % de l'investissement réalisé ;
- **la vérification des performances et de la conformité** des équipements financés, à hauteur de 70 % ;
- **la formation à l'entretien et à la maintenance** des équipements financés, à hauteur de 70 %.

Risques Chimiques Pros : un accompagnement renforcé pour les entreprises les plus exposées

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a pour ambition d'accompagner **3 500 nouvelles entreprises** d'ici fin 2028 et poursuit l'accompagnement de 1 500 autres dans la prévention des risques chimiques au travail, dans le cadre de son programme « **Risques Chimiques Pros** ». Cette démarche de prévention structurée en **quatre étapes** permet aux entreprises d'évaluer leurs risques chimiques, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées, puis de vérifier leur efficacité et de les pérenniser, afin de protéger durablement la santé de leurs salariés.

En Ile-de-France, la Cramif poursuit l'accompagnement de **791 entreprises** particulièrement exposées aux risques chimiques en leur proposant un programme adapté en quatre étapes.

En 2024, 836 entreprises s'y sont investies :

- 92 % se sont engagées (étape 1)
- 64 % ont défini un plan d'actions (étape 2)
- 23 % ont réalisé leur plan d'actions (étape 3)
- 6 % ont pérennisé la démarche (étape 4)

En région francilienne, cela concerne principalement 6 secteurs : atelier de réparation/carrosserie, BTP, magasins de bricolage, mécanique et usinage, soins et analyse ainsi que celui de la menuiserie.

La Cramif anime également tout au long de l'année des sessions de formation spécifiques sur le risque chimique :

- Participer à une démarche de prévention des risques chimiques
- Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants
- Piloter et manager sa démarche de prévention des risques chimiques
- Utilisation de l'outil SEIRICH dans la démarche d'évaluation du risque chimique

Retrouvez [ici notre offre de formation et les sessions à venir](#)

Investir en prévention : un investissement gagnant-gagnant

Les entreprises accompagnées s'accordent à dire que la mise en place d'une démarche de prévention des risques chimiques améliore significativement les conditions de travail et la santé des salariés, ce qui influe positivement sur la performance globale de l'entreprise.

A l'exemple de Didier Morel, directeur de BVA Services :

« Après la formation de deux collaborateurs aux risques chimiques par les services de la Cramif, nous avons mis en place un certain nombre d'équipements permettant de diminuer l'exposition de nos collaborateurs aux produits chimiques. »

Ou encore, à l'exemple de Mathilde Courvoisier, responsable du laboratoire M2SR Mutuelle RATP :

« Pour la mise en place de cette démarche nous nous sommes mobilisés en interne au sein de l'entreprise. Nous avons contacté notre caisse régionale pour nous aider à intégrer les nouveaux procédés de fabrication, en prenant en compte la santé des salariés. Nous avons pu bénéficier d'une aide financière pour l'investissement du réseau d'aspiration ainsi que les différents équipements liés aux captations à la source. »

En 2024, la Cramif a ainsi accompagné ces deux entreprises dans une démarche de prévention des risques chimiques. [Retrouvez ici leurs témoignages](#)

Pour en savoir plus et retrouver l'ensemble des solutions proposées par l'Assurance Maladie - Risques professionnels rendez-vous sur les pages Entreprises du site de la Cramif www.cramif.fr

À propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la Caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

Contact presse : presse.cramif@assurance-maladie.fr